

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 19 (1901)
Heft: 295

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne directement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgzeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Transporteinnahmen der schweizerischen Nebenbahnen. — Recettes des transports des chemins de fer secondaires suisses.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Glarus — Glaris — Glarona

1901. 20. August. Die Firma **Bosshard & Cie.** in Näfels (S. H. A. B. Nr. 6 vom 15. Januar 1889, pag. 37) ist erloschen. Das Geschäft ist am 1. Juli 1901 auf die Firma «Eisenwerk-Aktiengesellschaft Bosshard & Cie.» in Näfels übergegangen.

20. August. Unter der Firma **Eisenwerk-Aktiengesellschaft Bosshard & Cie.** hat sich, mit dem Sitz in Näfels, auf unbestimmte Zeit eine Aktiengesellschaft gebildet, welche den Erwerb, die Erweiterung und den Betrieb der Firma «Bosshard & Cie.» in Näfels zugehörigen Maschinenfabrik, Liegenschaften und Gebäulichkeiten samt Innenwerken und Zubehörden bezweckt. Die Gesellschaftsstatuten sind am 23. Juli 1901 festgestellt worden. Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt sechshunderttausend Franken (Fr. 600,000) und ist eingeteilt in 600 auf den Namen lautende Aktien von je Fr. 1000. Die Aktien sind unteilbar; die Gesellschaft anerkennt für eine Aktie nur einen Eigentümer. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen durch Publikation im «Schweiz. Handelsamtsblatt» in Bern. Zur Vertretung der Gesellschaft und zur Führung der rechtsverbindlichen Unterschrift für dieselbe sind der Präsident und die beiden Direktoren je einzeln befugt. Präsident der Gesellschaft ist Advokat Rudolf Gallati, in Glarus. Direktoren sind: Ludwig Heinrichsdorff, in Näfels und Arnold Biland, in Mollis. Als Kollektivprokuristen wurden vom Verwaltungsrate bezeichnet: Ewald Bosshard, in Glarus und Hermann Bosshard, in Näfels.

20. August. Die Firma **Melchior Speich** in Glarus (S. H. A. B. Nr. 259 vom 16. September 1896, pag. 1066) ist infolge Konkurses des Inhabers von Amteswegen gestrichen worden.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1901. 19. août. La société **Charles Genoud & Co.**, à Vuadens (F. o. s. du c. du 27 juin 1901, n^o 232, page 926), est dissoute. La raison est radiée. L'actif et le passif sont repris par Marcel Jorriani, à Bulle.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1901. 19. August. Zwischen Hans Müry, von und in Basel (Teilhaber der Firma **E. Müry & Co.** (S. H. A. B. Nr. 206 vom 21. Juni 1899, pag. 832) und dessen Ehefrau, Marie, geb. Hammesfahr, besteht gemäss erfolgter Anmeldung im Handelsregister des Kantons Baselstadt Gütertrennung.

20. August. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Luipold & Co.** in Basel (S. H. A. B. Nr. 201 vom 5. Juni 1901, pag. 801) hat sich aufgelöst, die Firma ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die neue Firma «Luipold Kottmann & Co.»

20. August. Emil Ludwig Luipold, von Feuerbach (Württemberg), Emanuel Kottmann, von Schongau (Luzern), und Carl Hektor Pfister, von Luzern, alle wohnhaft in Basel, haben unter der Firma **Luipold Kottmann & Co.** in Basel eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit dem 20. August 1901 beginnt und Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Luipold & Co.» übernimmt. Natur des Geschäftes: Technisches Bureau für Betonbau. Betonbaugeschäft. Geschäftslokal: Missionsstrasse 53.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Lausanne.

1901. 19 août. Sous la dénomination de **Coopérative ouvrière de Lausanne**, il a été fondé par statuts des 25 janvier et 14 juin 1901 une association qui a pour but de fournir à ses membres et aux ouvriers syndiqués les denrées alimentaires et autres marchandises aux meilleures conditions possibles. L'association se propose en outre d'exploiter un café-restaurant et des pensions ouvrières. L'association a son siège à Lausanne. Peuvent faire partie de la société toutes les personnes ou institutions qui adhèrent à ses statuts, souscrivent un ou plusieurs certificats d'apports de dix francs chacun et versent une finance d'entrée d'un franc. La personne qui désire entrer dans la société doit présenter au comité sa demande d'admission par écrit, appuyée par deux membres. Les certificats d'apports sont nominatifs. Un sociétaire ne peut posséder plus de 50 certificats d'apports. Les sociétaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence des sommes versées. Le sociétaire qui peut donner sa démission doit l'adresser par lettre au comité avec motifs à l'appui. Toutefois il ne pourra exiger le remboursement du montant des certificats payés par lui qu'après approbation du bilan et de la gestion. Les bénéfices nets de l'exercice seront répartis comme suit: 25% au fonds de réserve; 20% au personnel, au comité et à la commission de vérification; 20% à des institutions de prévoyance ou employé dans un but d'intérêt social, et le 35% à l'extinction des certificats d'apports. L'association est administrée par un comité composé de sept membres, élus par l'assemblée générale ordinaire, renouvelés chaque année par séries de trois et ensuite de quatre et ainsi de suite. Les membres du comité sont rééligibles. L'assemblée générale est

convoquée 15 jours à l'avance par avis publié dans l'organe de la société, «l'Avenir del Lavoratore». La signature collective du président et du caissier engage la société. Le comité est composé de François Cafassi, président; Angelo Manni, vice-président; Pierre Filiberti, secrétaire; Pierre Rossetti, caissier; Angelo Petricoli, Marziano Debaudi, et Joseph Comotto, adjoints, tous domiciliés à Lausanne.

Bureau de Moudon.

20 août. La raison **Alfred Fawer**, à Lucens (F. o. s. du c. du 17 août 1896, n^o 231, page 953), est radiée en vertu de l'art. 13 du règlement, dernier alinéa.

Genève — Genève — Ginevra

1901. 19 août. Suivant statuts dressés par M^e Charles-Alfred Cherbuliez, notaire, à Genève, les 20 et 30 juillet 1901, il a été constitué sous la dénomination **Société immobilière des Ormeaux**, une société anonyme ayant pour objet l'acquisition de terrains dans la commune des Eaux-Vives, la construction de bâtiments sur ces terrains, leur exploitation par voie de location ou autrement, leur vente et généralement toutes opérations et transactions auxquelles les dites acquisitions, constructions, locations et ventes pourront donner lieu. Le siège de la société est fixé à Genève, et sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinquante quatre mille francs (fr. 54,000), et est divisé en 108 actions au porteur de fr. 500 chacune, intégralement souscrites et libérées du cinquième de leur montant. Toutes publications émanant de la société auront lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de cinq membres élus pour trois ans par l'assemblée générale des actionnaires. Pour les actes à passer et les signatures à donner, la société est valablement représentée par deux administrateurs spécialement délégués. Le premier conseil d'administration est composé de: Joachim Zoppino, entrepreneur; Eugène Cavalli, architecte; Victor Guimet, entrepreneur; Rodolphe Zimmermann, entrepreneur; Jules Bruder, régisseur, tous domiciliés à Genève.

19 août. Suivant statuts dressés par M^e Charles-Alfred Cherbuliez, notaire, à Genève, les 20 et 30 juillet 1901, il a été constitué sous la dénomination **Société immobilière du Platane**, une société anonyme ayant pour objet l'acquisition de terrains dans la commune des Eaux-Vives, la construction de bâtiments sur ces terrains, leur exploitation par voie de location ou autrement, leur vente et généralement toutes opérations et transactions auxquelles les dites acquisitions, constructions, locations et ventes pourront donner lieu. Le siège de la société est fixé à Genève, et sa durée est indéterminée. Le capital social est de cinquante quatre mille francs (fr. 54,000), et est divisé en 108 actions, au porteur, de fr. 500 chacune, intégralement souscrites et libérées du cinquième de leur montant. Toutes publications émanant de la société auront lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres élus pour trois ans par l'assemblée générale des actionnaires. Pour les actes à passer et les signatures à donner, la société est valablement représentée par deux administrateurs spécialement délégués. Le premier conseil d'administration est composé de: Joachim Zoppino, entrepreneur; Eugène Cavalli, architecte; Victor Guimet, entrepreneur; Rodolphe Zimmermann, entrepreneur; Jules Bruder régisseur, tous domiciliés à Genève.

19 août. Suivant acte passé par devant M^e Ch. Page, notaire, à Genève, le 7 août 1901, et sous la dénomination de **Société immobilière Maison Mail**, il a été constitué une société anonyme ayant pour objet l'acquisition de terrains, la construction d'une maison locative, angle de l'Avenue du Mail et la Rue des Vieux-Grenadiers, et la revente de cet immeuble. Son siège est à Plainpalais. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de quarante-cinq mille francs (fr. 45,000), divisé en 180 actions de fr. 250 chacune, au porteur. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres nommés pour une période de trois années et immédiatement rééligibles. Pour les actes à passer et les signatures à donner, le conseil d'administration est valablement représenté par deux délégués ou par la majorité de ses membres. Les avis, publications et convocations de la société auront lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Les administrateurs sont: Jean Fontana, entrepreneur, à Chêne-Bourg; Etienne Barrés, régisseur, à Genève, et Victor Guimet, entrepreneur, à Genève.

19 août. Suivant acte passé par devant M^e Ch. Page, notaire, à Genève, le 7 août 1901, et sous la dénomination de **Société immobilière les Fougères**, il a été constitué une société anonyme ayant pour objet l'acquisition de terrains, la construction de maisons locatives, Rue des Vieux-Grenadiers et la revente de ces immeubles. Son siège est à Plainpalais. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille francs (fr. 25,000), divisé en 100 actions de fr. 250 chacune, au porteur. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres nommés pour une période de trois années et immédiatement rééligibles. Pour les actes à passer et les signatures à donner, le conseil d'administration est valablement représenté par deux délégués ou par la majorité de ses membres. Les avis, publications et convocations de la société auront lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Les administrateurs sont: Jean Fontana, entrepreneur, à Chêne-Bourg; Etienne Barrés, régisseur, à Genève, et Samuel Streit, entrepreneur de couvertures, à Plainpalais.

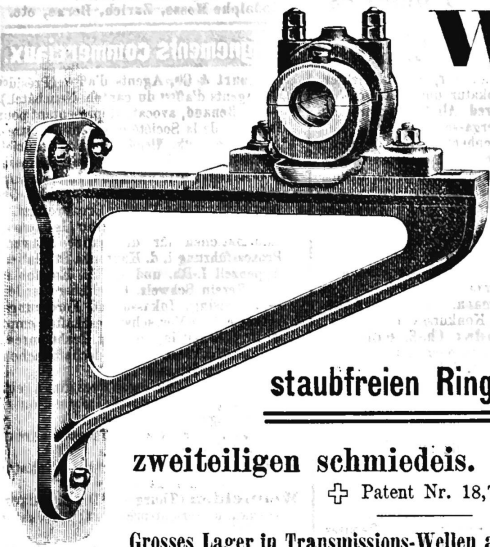
19 août. La maison **E. Wenger**, commerce de sables et graviers et entreprise de gypserie et peinture, à Plainpalais, actuellement 3, Route des Acacias (F. o. s. du c. du 28 avril 1891, page 414), a donné dès le 1^{er} juillet 1901, procuration à Léon Oehl, domicilié aux Acacias.

Nichtamtlicher Teil - Partie non officielle

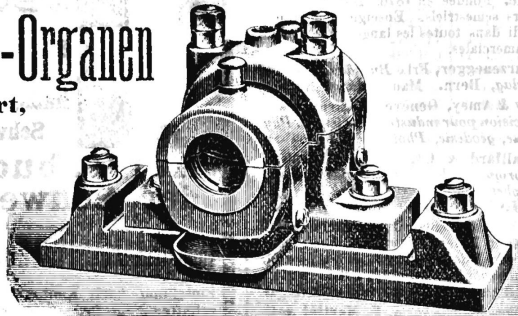
Transporteinnahmen der schweizerischen Nebenbahnen - Recettes des transports des chemins de fer secondaires suisses

Table with columns: Betriebs-Längen, Linien - Lignes, Verkehr - Trafic, Einnahmen - Recettes, Total-Einnahmen, Kilometer-Vertrag. Rows include various railway lines like Normalspurbahnen, Schmalspurbahnen, Zahnradbahnen, Tramways, and Drahtseilbahnen.

Wanner & Co., Horgen, Giesserei und Maschinenfabrik.



Spezial-Einrichtungen für Fabrikation von
Transmissions-Organen
aller Art,



staubfreien Ringschmierlagern,

zweiteiligen schmiedeis. Riemenscheiben

⊕ Patent Nr. 18,793.

Grosses Lager in Transmissions-Wellen aus komprimiertem Stahl.

Erste schweizerische Gummi- und Guttapercha-Waren-Fabrik R. & E. Huber, Pfäffikon (Zürich).

Gegründet 1895.

Fabrikation aller technischen Weich- und Hartgummi-Artikel.

Dichtungs-Platten, Tuckschnüre, Mannlochband, Ringe geschlossen und sonstiges Verdichtungs-material. Pumpenklappen für Wasser, Dampf, Oel. Idealplatte, Silberplatte für hohen Dampfdruck, Profilgummi für Dichtungen, Ventilkugel-Pfropfen, Trichter, Buffer, Billardbande. Brauerei-Schläuche, Druck- und Saug-Schläuche, Dampf-Schläuche, Wasser-Schläuche, Gas-Schläuche, Säure-Schläuche, Flaschen-Scheiben, Equipagen-Reifen, Wringwalzenbezüge, Waschwalzenbezüge, Appreturwalzen-Bezüge, Bremsklötze, Matten und Läufer, Hartgummi-Platten, -Stäbe, -Röhren, Hartgummi-Façonstücke, Jenkins-Ventilringe etc.

(973)

Büffet ♦ Restaurant Bahnhof ♦ Biel.

Table d'hôte von 11 bis 1 Uhr à Fr. 2. 50.

Restauration à toute heure.

Vorzügliche Küche, reelle Weine, feines, offenes Bier. — Empfehle mich den Herren Geschäftsreisenden und Passanten bestens.

(1267)

Alfred Pillou.

Institut Wiget in Rorschach.

Gegründet 1827 durch Erziehungsrat J. Wiget.

Realschule mit Gymnasial- u. Merkantil-Abteilung.

Beginn des 75. Schuljahres am 16. September. (1265)

Für Prospekte, Programme etc. sich zu wenden an den Direktor.

Bekanntmachung.

Donnerstag, den 19. September, von 9 Uhr morgens an, wird im Zimmer Nr. 45, Bundeshaus Westbau, die Auslosung der pro 31. Dezember d. J. zur Rückzahlung gelangenden Obligationen des 3 1/2 % eidgenössischen Anleihe von 1889 stattfinden.

(1389)

Bern, den 6. August 1901.

Eidg. Finanzdepartement.

AVIS.

Le jeudi, 19 septembre prochain, dès 9 heures du matin, il sera procédé, dans la chambre n° 45 du Palais fédéral, pavillon occidental, au tirage au sort des obligations 3 1/2 % de l'emprunt fédéral de 1889 qui seront remboursables le 31 décembre de l'année courante.

(1390)

Berne, le 6 août 1901.

Département fédéral des finances.

Hoek van Holland-Harwich

Route
nach

ENGLAND

Bern-London

(946)

Preis: I. Kl. Fr. 131.10, II. Kl. Fr. 92.75.

Näheres durch U. M. Crowe, Dornacherstrasse 22, Basel.

Stelle-Gesuch.

Durchaus selbständiger, sprachenkundiger und routinierter

Buchhalter, Kassier u. Korrespondent

mit vorzüglicher Praxis, sucht Vertrauensstelle. Reflektant beherrscht alle Gebiete der Buch- und Kassaführung, Abschlüsse etc. Vollkommene Gewandtheit in Korrespondenz und im Verkehr. Prima Zeugnisse von Bank- und Handelsfirmen ersten Ranges zu Diensten. — Offerten unter Chiffre Z N 5113 an Rudolf Mosse in Zürich. (1326)

Alle Inserate für:

„Schweizerisches Handelsamtsblatt“,

„Neue Zürcher Zeitung“,

„Schweizerische Bauzeitung“

sind ausschliesslich zu adressieren an Rudolf Mosse, Annoncen-Expedition, in Zürich, Basel, Bern, St. Gallen, Schaffhausen, Lausanne etc.

Sie kaufen: W

Schreib- &
Copirbücher

Linierte
und bedruckte
Papiere.

Pack- & Einwickel-
papiere

am besten

bei der

Schreibbücher-
und
Papierwaren-
Fabrik

Aktien-Gesellschaft

BIEL

Florastrasse 12.

Motor-Last-Wagen,

ganz neu, elektrische Zündung, Kettenantrieb, 2 Schnelligkeit, tadellos gehend, Umstände halber zum halben Fabrikpreis zu verkaufen.

Offerten unter Chiffre Z A 5876 sind zu adressieren an Rudolf Mosse in Zürich. (1459)

Rechtsanwalt und Gerichtspräsident Dr. H. ELLIKER, Weinfelden, empfiehlt sich zur Führung von Prozessen im Kanton Thurgau vor allen Instanzen. — Inkassos in der ganzen Schweiz. — Vertretung in Konkursen. — Telephon. (970)